

2. Oui, en 1925, Ontario a produit environ 12 millions de livres, Québec, de 3 à 4 millions de livres, le Manitoba un peu plus de 4 millions de livres, l'Alberta et la Saskatchewan plusieurs centaines de mille livres, et les Provinces maritimes une faible quantité. La production dans les régions irriguées d'Alberta accuse une très forte augmentation.

3. Depuis 1925, on a expédié d'importantes quantités de miel à l'étranger et aujourd'hui nos exportations sont de 2 millions à 3 millions de livres par année pour la province d'Ontario seule, la grande partie provenant de la Cooperative Honey Producers' Association. Québec fait aussi quelques exportations de miel de trèfle.

4. La plupart des exportations sont à destination de la Grande-Bretagne, mais on exporte également du miel en Allemagne, en Hollande, au Danemark ainsi qu'à d'autres pays de l'Europe continentale.

5. Par sa couleur, sa saveur et sa fermeté le miel canadien l'emporte sur celui de tous les autres pays qui exportent ce produit en Grande-Bretagne. Naturellement, il s'agit des qualités supérieures. Nous en avons la preuve en ce que depuis plusieurs années le miel canadien obtient les plus hauts prix à l'exposition de Londres.

6. a) Pas de classement officiel; b) Pas de classement. A titre d'explication de ce qui précède, il n'est que juste d'ajouter que le ministère fédéral coopère avec les exportateurs d'Ontario qui font d'importantes expéditions en inspectant leur miel avant l'exportation; les inspecteurs exigent un miel sain, de bonne qualité et se guident sur les qualités adoptées par l'association.

7. Le ministère fédéral d'Agriculture fait beaucoup pour assurer l'expansion de l'industrie du miel au Canada. Au nombre des activités de l'heure actuelle se trouvent les suivantes:

1. Ruchers d'expérimentation et de démonstration par tout le pays, aux stations agronomiques fédérales.

2. Enquête sur de nouvelles zones où l'on établit des ruchers provenant de ceux des stations agronomiques.

3. Amélioration de l'élevage des abeilles maintenant gardées au Canada par la sélection de races appropriées, la reproduction de reines de qualité supérieure, et ainsi de suite.

4. Recherches sur les régimes les plus propres aux diverses régions du Canada pour l'alimentation, l'établissement des ruchers, l'hivernage des abeilles, le contrôle de l'essaimage, la répression du pillage, ainsi que relativement à la répartition et à l'enrayement des maladies, etc. En sus de cela, on fait des expériences et

[L'hon. M. Motherwell.]

des démonstrations sur l'apiculture en général et sur des problèmes d'ordre administratif.

5. Coopération au moyen de l'inspection du miel d'exportation, comme il est dit ci-dessus.

6. A ce qui précède, il faut ajouter la compilation de bulletins, de rapports annuels, de brochures, d'articles de journaux et une correspondance volumineuse, ce qui indique une demande générale par tout le Canada pour des renseignements au sujet du miel. La division d'apiculture coopère étroitement avec les ruchers provinciaux dans leurs services de propagande et de renseignements.

ALBION R. FOSTER

M. JONES demande:

1. Albion R. Foster, de Hartland (N.-B.), a-t-il été nommé au service des Douanes?

2. Dans l'affirmative, par quelle autorité, et quelle est la nature de ses fonctions?

3. Quelle est sa rémunération *a* pour services, et *b* dépenses, et combien lui a-t-on payé jusqu'ici?

4. Son emploi est-il temporaire ou permanent?

5. A-t-on consulté la commission du service civil pour cette nomination?

6. Cet Albion R. Foster est-il l'ex-candidat libéral de Carleton-Victoria, aux dernières élections?

L'hon. M. CARDIN (pour l'hon. M. Euler):

1. Oui.

2. Nommé par le ministre en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le paragraphe 5 de l'article 2 de la loi du ministère des Douanes et de l'Accise (chapitre 26 des Statuts du Canada, 1921).

3. *a* \$1,200 par année; *b* \$170.55 (3 décembre 1926-31 mars 1927).

4. Temporaire.

5. Non

6. Aucun renseignement.

RECEVEUR DE LA POSTE DE SAINT-CAMILLE-DE-BELLECHASSE

M. CAHAN demande:

1. Pourquoi retarde-t-on la nomination d'un receveur de la poste à Saint-Camille-de-Bellechasse?

2. Un réformé de guerre aura-t-il la préférence lors de la nomination du titulaire?

L'hon. M. RINFRET:

1. La commission du service civil a décerné le certificat de nomination de Florent Corribeau, le 30 mars 1927.

2. Le seul ancien combattant qui ait demandé ce poste ne possédait pas les qualités voulues.

EMPLOI D'AMPUTÉS DANS LE SERVICE CIVIL

M. WHITE (London) demande:

1. Est-il vrai que la commission du service civil, comme l'ont dit les journaux de London, a ordonné que les vétérans de la Grande Guerre